

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 8 (1900)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Chatelains d'Oron-la-Ville  
**Autor:** Pasche, Ch.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-9892>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

toute naturelle émise ci-dessus et en vertu de laquelle les députés des trois Etats se réunissaient dans la *Magna Aula* de l'Hôpital de St-Jean de Jérusalem. Quel que soit donc l'intérêt historique et archéologique de la Maison des Etats de la rue du Château, il faut en conséquence renoncer définitivement à y chercher le lieu de réunion du premier parlement de la Patrie de Vaud.

E. M.

---

## CHATELAINS D'ORON-LA-VILLE

POUR L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE

L'abbaye de St-Maurice a possédé jusqu'en 1675 des droits féodaux importants à Oron-la-Ville, Crespillaux, Vuibroye et Auboranges, derniers débris de la donation qui lui fut faite par Sigismond, roi de Bourgogne, en l'an 516. La plus grosse part de cette donation formait la baronnie d'Oron, propriété d'abord des sires d'Oron, jadis avoués de l'abbaye, et plus tard de la famille de Gruyère et de LL. EE. de Berne.

L'abbaye de St-Maurice remettait à fief sa seigneurie au chanoine sacristain qui était considéré comme seigneur d'Oron-la-Ville, de Crespillaux, de Vuibroye et d'Auboranges. Celui-ci nommait sa Cour de Justice, composée en 1555, d'un châtelain, d'un mayor, d'un mestral et de neuf jurés. Les offices de châtelain et de mayor étaient remis en abergement ou en amodiation. Les appellations de cette cour étaient portées devant la Cour de Justice du château d'Oron qui siégeait sur le pont-levis.

Honorable et Egrège *Bernard Dôges*, d'Oron-la-Ville, était châtelain en 1555.

Aussitôt après la prise de possession en 1557 des seigneuries d'Oron et de Palézieux, LL. EE. de Berne firent sentir

leur suzeraineté à l'abbaye de St-Maurice pour sa seigneurie d'Oron-la-Ville. Elles ne manquèrent jamais d'intervenir lors du renouvellement de la Cour de Justice ou de la nomination du châtelain.

Le châtelain Bernard Dôges fut remplacé dans son office, le 7<sup>e</sup> mars 1558, par Honorable *Jehan Demyevillaz*; en échange, Bernard Dôges accepta l'office de mayor d'Oron-la-Ville et fut installé en séance solennelle, le 14<sup>e</sup> novembre 1558, par Germain Jensch, bailli d'Oron, qui lui remit le bâton de la Justice, après quoi le nouveau mayor jura en mains du bailli, de bien et fidèlement exercer le dit office, pour l'honneur et profit des seigneurs de Berne. Il prêta ensuite semblable serment au seigneur sacristain de St-Maurice, représenté par son châtelain, *Jehan Demyevillaz*<sup>1</sup>.

Après le décès du seigneur sacristain Aimé de Collombier, les sujets d'Oron-la-Ville, Crespillaux, Vuibroye et Auboranges étant assemblés à Oron-la-Ville, le 2<sup>e</sup> juillet 1561, en présence de Germain Jensch, bailli d'Oron, du Révérend seigneur *Jehan Thmallier*, abbé de St-Maurice, accompagné d'une nombreuse suite, le nouveau sacristain, Vénérable et Révérend seigneur Maurice Buctyn, jura, en mains du bailli, d'être bon et fidèle seigneur de ses sujets et de les protéger et maintenir en leurs bons us, coutumes et libertés, tant écrites que non écrites. Ensuite, les sujets, à mains levées, jurèrent d'être bons et fidèles sujets du seigneur sacristain, de procurer son profit et d'éviter son dommage, ainsi que tous obéissants sujets sont tenus et doivent faire à leur seigneur.

Un sérieux conflit s'éleva en 1563 au sujet de l'office de châtelain d'Oron-la-Ville, entre *Jehan Demyevillaz* et le Révérend seigneur Maurice Buctyn, chanoine et sacristain de St-Maurice:

<sup>1</sup> L'abergement ou amodiation de l'office de châtelain paraît ici comprendre seulement les revenus de la seigneurie et non pas la Justice dont l'administration était réservée au mayor.

Le 20<sup>e</sup> janvier 1563, le dit sacristain, en présence du bailli Germain Jensch, présenta à ses sujets d'Oron-la-Ville, Vuibroye, Crespillaux et Auboranges, assemblés à Oron-la-Ville, sur la place, auprès du temple, discret Cathellyn Dôges en qualité de châtelain, le précédent châtelain, Jehan Demyevillaz, ayant achevé son amodiation. Celui-ci, présent, fut sommé par le sacristain d'avoir à lui remettre le bâton de la Justice. Jehan Demyevillaz, après avoir allégué que le précédent sacristain, Aimé de Collombier, lui avait promis cet office pour un temps plus long et protesté contre la présentation de Cathellyn Dôges, remit le bâton de la Justice au seigneur bailli, comme représentant nos très honorés seigneurs supérieurs, tant du dit seigneur Buctyn que des susdits sujets.

Le bailli, acceptant la présentation de Cathellyn Dôges, remit le bâton de la Justice au sacristain, lequel, après avoir invité ses sujets présents à déclarer s'ils avaient à gré la présentation du dit Dôges et personne n'ayant avancé parole de ne l'avoir à gré, remit le bâton de la Justice au dit Cathellyn Dôges, l'investissant de l'office de châtelain. Celui-ci prêta ensuite, en mains du seigneur sacristain, serment de bien et fidèlement exercer le dit office, en procurant l'honneur et profit de nos très redoutés seigneurs et du seigneur sacristain.

Cathellyn Dôges donna sa démission de châtelain en 1568 ; le mayor François Dôges remplit par interim l'office jusqu'au 3<sup>e</sup> mars 1569. Ce jour, les sujets et prud'hommes de la seigneurie d'Oron-la-Ville étant assemblés au temple de ce lieu, Révérend Maurice Buctyn, chanoine et sacristain de St-Maurice, seigneur d'Oron-la-Ville, en présence de Pierre Koch, bailli d'Oron, présenta pour l'office de châtelain, discret *Charles Costerd*, priant le seigneur bailli de bien vouloir l'accepter. Sur ce, Jehan Demyevillaz, bourgeois de Lausanne, renouvela ses protestations, disant que cet office devait lui appartenir en vertu de promesses à lui faites par le seigneur sacristain.

D'autre part, le sacristain, tout en convenant d'avoir fait des promesses à Jehan Demyevillaz, déclara avoir, en après, du consentement de celui-ci, amodié l'office de châtelain et tout son revenu d'Oron, à Noble Henri de Praroman, seigneur de Cheyryz et à Noble Michel de St-Cierges.

Le dit Noble de St-Cierges, citoyen et maistre de Lausanne, présent, protesta, tant en son nom qu'au nom de Noble Henri de Praroman, de la nullité de l'opposition faite par Jehan Demyevillaz, en vertu de l'amodiation qui leur a été faite par le seigneur sacristain.

Les sujets et communiers d'Oron-la-Ville consultés si la nomination de Charles Costerd leur était agréable, acquiescèrent à tout ce qui était agréable au seigneur bailli et au seigneur sacristain. Après quoi, François Dôges, mayor, auquel avait provisoirement été confié le bâton de la Justice, remit celui-ci au seigneur bailli qui lui-même le remit au seigneur sacristain qui voulut bien le donner à Charles Costerd, l'investissant de l'office de châtelain. Celui-ci jura ensuite d'être bon, fidèle, loyal et obéissant sujet à nos très redoutés seigneurs et à notre honoré seigneur sacristain, de procurer leur profit de tout son pouvoir et d'éviter leur dommage ; d'administrer à un chacun à qui appartiendra, bonne et brève justice, sans aucun aquet, support, amitié ni malveillance et surtout de tenir le bon droit des pauvres femmes veuves et des enfants orphelins.

Jehan Demyevillaz continua de protester de la nullité de la remise du bâton de la Justice. De là, contre proteste du seigneur sacristain et de Noble Michel de St-Cierges.

Finalement, le bailli ajourna Jehan Demyevillaz et le seigneur sacristain à comparaître à Berne, par devant l'excellence de nos redoutés seigneurs, le 21<sup>e</sup> jour du présent mois de mars, pour là, suivre et procéder en dite cause et entendre le bon vouloir de LL. EE.

*Charles Costerd entra en fonctions le lendemain, 4<sup>e</sup> mars*

1569. Nous ignorons quelle fut la décision de LL. EE.; le fait est que Charles Costerd exerça peu de temps son office de châtelain: le 9<sup>e</sup> juin 1570, *Jehan Demyevillaz* est mentionné comme « nouvellement député châstellain. »

Une lacune dans les manuaux nous transporte en 1611 et 1612, où nous trouvons Honorable *Maurice Costerd*, châtelain d'Oron-la-Ville.

Ensuite, *Jaques Destraz*, châtelain, mentionné dès 1627 à 1642.

Egrège *Daniel Destraz*, châtelain, mentionné dès 1642 à 1658.

Honorable et Prudent *Théodore Pasche*, châtelain, dès le 27<sup>e</sup> octobre 1660. Décédé fin 1662.

Honorable *Claude Mellet*, lieutenant, remplit les fonctions de châtelain dès fin 1662 au 7<sup>e</sup> février 1663.

Honorable et Prudent *Samuel Dumoulin*, châtelain, nommé le 7<sup>e</sup> février 1663. En septembre 1666, il n'était plus châtelain. La Cour est présidée dès lors par le lieutenant Destraz.

Egrège et Provide *Jaques Bosset*, châtelain dès le 3<sup>e</sup> mai 1667. Il était notaire et justicier à Bex et ne paraît pas avoir habité Oron. Le lieutenant Destraz préside presque toujours la Cour jusqu'en 1672. Depuis le 16<sup>e</sup> mars 1672, c'est le lieutenant Mellet qui préside.

Le 20<sup>e</sup> novembre 1669, Abram Destraz, lieutenant en la juridiction d'Oron-la-Ville, au nom et pour la part du Noble et R<sup>me</sup> abbé de St-Maurice, seigneur temporel du dit Oron-la-Ville et dépendances, avec les honorables seigneurs jurés du dit lieu, délivre au dit Egrège et Provide Jaques Bosset, seigneur châtelain du dit Oron et curial de Bex, un acte testamentiel de la manière dont il a desservi la charge de châtelain du dit Oron, de quelques années en ça.

Le châtelain Bosset n'a probablement pas été remplacé, son lieutenant a fonctionné jusqu'en 1675, au moment de l'échange par lequel l'abbaye de St-Maurice renonçait à tous

ses droits sur la seigneurie d'Oron-la-Ville, Crépillaux et Vuibroye.

*Tiré des manuels de la Cour de Justice  
d'Oron-la-Ville, déposés aux archives du Tribunal, par  
Ch. PASCHE.*

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

Une intéressante **découverte archéologique** a été faite dans la petite localité fribourgeoise de Port-Alban, au bord du lac de Neuchâtel. Il s'agit d'un trésor se composant d'une vingtaine de superbes pièces de monnaie romaine datant du règne des empereurs Néron et Galba. Ces pièces, dont dix-huit sont en or, étaient entouées dans la grève du lac à environ quinze centimètres de profondeur. Elles sont bien conservées.

— Le rapport de gestion du département fédéral de l'intérieur renferme divers renseignements intéressants sur les recherches que la Confédération suisse fait faire dans diverses **archives étrangères**.

A Paris, elles ont fourni en 1899 plus de 10,000 pages in folio de copies. Outre M. Ed. Rott, trois aides sont attachés à ces travaux qui ont été poussés déjà jusqu'à l'année 1707. L'impression du premier volume de M. Rott : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès de la Confédération suisse*, était presque terminée à la fin de l'année.

En Italie, les recherches sont terminées à Rome, où elles avaient été poussées avec activité depuis un certain nombre d'années. Elles se continuent à Milan, aux Archives de l'Etat et à la Bibliothèque ambroisienne, où il a été pris copie d'une nouvelle portion de la correspondance de Charles Borromée. A Turin, on était prêt à livrer aux Archives fédérales les rapports des ambassadeurs résidant dans la Suisse allemande : Gabaleone (1615), Monthoux (1615-1618), Gerardi (1616), Ciga (1616-1618), De la Tournette (1616-1621); les instructions de son gouvernement à Monthoux pour l'année 1626; les rapports des ambassadeurs résidant à Genève : Tillier (1676), San Maurizio (1679), De Normandie (1692-1697), Garbillon (1710-1712), Peroman (1710), Salis (1742-1743), Pictet (1742-1744). Les séries concernant l'évêché de Lausanne,